

tenue sous la présidence de Madame HAMON, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2402838

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite du préfet du Nord en date du 26 février 2024 portant refus de la délivrance d'un titre de séjour pour soins.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître PERINAUD Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

02) DOSSIER N° 2403177

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 1er février 2024 par lequel le sous-préfet de Dunkerque a refusé de délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur

03) DOSSIER N° 2403711

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Arrêté du 11 mars 2024 du préfet du Nord refusant de délivrer un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître CUILLIEZ Marie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

10 heures 00

04) DOSSIER N° 2403713

RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO

Titre de l'affaire Arrêté du 11 mars 2024 du préfet du Nord refusant de délivrer un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et faisant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an

Nom des parties**Demandeur** Madame X**Représentants des parties**

Maître CUILLIEZ Marie (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

05) DOSSIER N° 2405004

RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Demande d'annulation la décision du Préfet du Nord du 10 novembre 2023 portant refus d'enregistrement d'une demande de titre de séjour, refus de délivrance d'un dossier et refus de délivrance d'un récépissé de demande de titre de séjour.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur X**Représentants des parties**

Maître DANSET-VERGOTEN Sophie

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

06) DOSSIER N° 2405033

RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Décision du préfet du Nord du 18 mars 2024 portant refus de la demande de regroupement familial.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur X**Représentants des parties**

Maître OUKHELIFA Amer (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

07) DOSSIER N° 2405642

RAPPORTEURE: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Demande d'annulation la décision du 16 mai 2024 du préfet de la Somme portant obligation de quitter le territoire français sans délai.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur X**Représentants des parties**

Maître ABDELLATIF Zineb (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

10 heures 00

08) DOSSIER N° 2406906

RAPPORTEUR: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Arrêté du 20 décembre 2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour, a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et interdiction de retour sur le territoire français

Nom des parties

Demandeur Madame X

Représentants des parties

Maître MANUELA DIABATE (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

09) DOSSIER N° 2406982

RAPPORTEUR: Madame Sophie BERGERAT

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 9 février 2024 du Préfet du Nord portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

Nom des parties

Demandeur Madame X

Représentants des parties

Maître NAVY Sanjay

Défendeur PREFECTURE DU NORD

M. le Préfet

Arrêté le 18/11/2025

Le président du tribunal